Les Informations du jour des Rencontres Ufologiques

Référence : 015 – 15 -11 - 2013

Note d'informations privée des Rencontres Ufologiques, de la F.F.U. et du Mufon France ©

L'ACTUALITÉ UFOLOGIQUE DE NOS LECTEURS – LIEN D'INFORMATION DU MUFON FRANCE – DE LA F.F.U. ET DES RENCONTRES UFOLOGIQUES – LES ACTIVITÉS DES RENCONTRES UFOLOGIQUES DANS LES VILLES – LES ARTICLES DES GRANDS AUTEURS INSCRITS SUR LE SITE DES RENCONTRES ETC...

La diffusion de ces informations est libre si vous recevez cette lettre des Rencontres Ufologiques.

L'ALLEMAGNE NE VEUT PAS DIVULGUER SES DOCUMENTS SECRETS SUR LES OVNIS

Une action judiciaire a été intentée en Allemagne afin d'obtenir la déclassification et de rendre publique certains documents sur le phénomène ovni détenus par le Bundestag.

Cette action judiciaire a déjà fait l'objet d'un jugement et revenait en appel le 13 Novembre 2013 à 9:00 heures devant le tribunal administratif supérieur de l'espace Berlin - Brandenburg (Référence: OVG 12 B 3.12). Il est demandé de rendre publique une étude parlementaire faite par le service scientifique du Bundestag et commandée par un membre du parlement sur les observations d'ovnis et la vie extraterrestre, ainsi que des documents créés pour les besoins de l'ancien Ministre de la Défense, Karl -Theodor zu Guttenberg, pour sa thèse de doctorat. Tout ceci restera secret, cette action en vue de demander la divulgation de ces documents échoue devant la cours d'appel du tribunal administratif supérieur de Berlin - Brandebourg. (AZ 12 AZ 12 B 3.12 et B 21:12)

Toutefois on sait déjà que le plaignant et ses avocats, examinent les possibilités de poursuivre cette action.

Rappelons que c'est en décembre 2011 que le tribunal administratif de Berlin a rendu un premier jugement alors historique sur la liberté d'information : « le Freedom of Information Act s'applique aux projets des services scientifiques du Bundestag (Ref: VG 2 K. 91.11). » Le juge a dit au plaignant qu'il avait le droit de voir le dossier intitulé « *«La recherche de la vie extraterrestre et la mise en œuvre de la résolution A/33/426 de l'ONU sur l'observation d'objets volants non identifiés et des formes de vie extraterrestres."* La décision a été applaudie, mais le Bundestag en a décidé autrement et avec le concours d'une cohorte d'avocats internationaux issus de cabinets prestigieux, payés par le contribuable, il a fait appel, bien décidé de casser ce premier jugement.

Le plaignant n'a donc pas été en mesure de voir le document en question !

L’appel

C’est dans le cadre de la Freedom Of Information Act, prévue par la résolution de l’ONU A/33/426 que la demande a été établie. On connaît l’existence de l’étude faite par le Bundestag sur le dossier OVNI. (ce qu’on confirmés certains parlementaires dans les années passées). Le Bundestag prétend que cette loi n’est pas applicable.

On a également connaissance en Allemagne de l’implication du service de recherche et du service linguistique du Bundestag dans le travail relatif à la thèse de doctorat que préparait l’ancien Ministre de la Défence Karl Theodor Guttenberg. En effet huit documents photocopiés créés entre 2003 et 2005 ont été communiqués antérieurement au plaignant. Il a donc une parfaite connaissance de l’existence de ce travail.

Le Bundestag prétend qu’il ne peut donner suite à cette demande car il faut remplir des fonctions de député pour avoir accès aux différents services du Bundestag. Ce serait aussi violer les secrets des discussions internes des parlementaires.

Lors de la première instance, le plaignant a obtenu gain de cause sur cette demande, qui a fait l’objet du présent appel.

En appel, la cours suprême du tribunal administratif de Berlin vient d’annuler le 13 octobre 2013 les précédents jugements en affirmant, comme le soutient le Bundestag, que ces documents entrent dans le cadre des activités liées au parlement et qu’elles sont en conséquence exemptés de la loi sur la liberté de l’information. Le Freedom of Information Act ne s'applique que si les documents, études ….. constituent un acte "de l'administration publique".

La haute cour administrative Allemande a donc décidé et publié ce qui peut être un rejet de la liberté d’information dans ce pays !

Robert Fleischer, en Allemagne, du groupe Exopolitik, s’interroge sur les affirmations du gouvernement fédéral allemand qui prétend que les organismes gouvernementaux en Allemagne ne s’intéressent pas au phénomène ovni. Faut-il accorder une crédibilité à cette position ? N’y a-t-il pas de programmes secrets ou marginaux qui traitent du phénomène ? Il se pose des questions.

Le processus engagés par certains plaignants en Allemagne qui vise à rendre publique des documents dont on connaît l’existence vient maintenant de se clôturer à l’avantage du Bundestag, un organisme d’état. Compte tenu de cette conclusion, le fait qu’aucune étude, qu’aucun document élaboré par le parlement allemand ne sera rendu public pose un certain problème aux yeux de nombreux citoyens allemands. En effet, le Bundestag, qui engage des études spécifiques, tout comme d’autres administrations, est financé par l’argent public, l’argent des contribuables. Hors il est anormal que le résultat d’études, le travail payé par les citoyens, ne leur soient pas accessibles et pire encore, doivent rester cachés à leurs yeux. Le Bundestag qui utilise quant à lui le résultat de ce travail, a en conséquence un avantage anormal d’information sur les citoyens.

(Photo : Robert Fleischer à Paris. Doc G. Lebat)

En Allemagne, pas d’ovni, passez votre chemin, rien à voir.

Le gouvernement fédéral a répondu en mai 2008, à la demande du député parlementaire FDP Hartfrid Wolff qui s’interrogeait à propos du phénomène ovni :

«Le gouvernement fédéral n'a pas d'informations sur les observations des soi-disant OVNI ou des extraterrestres en Allemagne. Par conséquent, aucun fichier sur des observations d’OVNI ne sont présents dans nos archives, donc aucune publication d’informations sur ce sujet. »

Le Ministre de l’intérieur Allemand Wolfgang Schäuble a également adopté cette position à partir de 2008. Il a répondu notamment à une question concernant les autorités allemandes face aux ovnis :

« Nous ne connaissons aucune autorité publique ou institution, à l'échelon fédéral, qui enregistre ou analyse les observations alléguées d'objets volants non identifiés (OVNI).. »

On admet à la limite qu'il n'y a vraiment eu aucune intention de créer en Allemagne un ou des organismes largement structurés chargés de l'étude du phénomène ovni et agissant dans la durée. Mais, le gouvernement fédéral est loin de connaître tout ce qui se passe dans les administrations qui en dépendent car, à l'évidence, à différentes époques, des commissions internes ou des actions visant le sujet OVNI ont été mise en place et ont débouchées sur des rapports, des études, la production de notes et de documents les plus divers.

D'autre part, selon l'avis des Ufologues Allemands, l'Allemagne aurait aussi très bien pu traiter le dossier ovni via des commissions secrètes car la Grande Bretagne, la France, quelques 21 pays connus à ce jour, ont traité de cette façon ce dossier. Les publications faites sur Internet de leurs archives, 21 pays, nous laissent penser que même les autorités allemandes ou ses ministres ont eu à traiter ce phénomène.

Exemple : (Source: J. Adolphs, G. Strate 2009: La recherche de la vie extraterrestre et la mise en œuvre de la résolution A/33/426 de l'ONU sur l'observation d'objets volants non identifiés et des formes de vie extraterrestres élaboration des services scientifiques du Bundestag allemand WD8 3000 104. / 2009, p.7 f)

D'autre part, durant la guerre froide, il aurait été logique que l'Allemagne se préoccupe des observations d'ovni, qu'elle ait un besoin d'en savoir plus sur ces objets afin de ne pas les assimiler à des engins provenant d'autres puissances. C'est donc une raison suffisante pour engager, confidentiellement, un travail sur ce dossier, travail qui n'aurait jamais été ni publiés, ni divulgués au public. Il est donc vraiment étonnant que l'Allemagne n'ait jamais rien financé à ce propos, surtout qu'elle abritait certains organismes américains qui avaient pour tâche entre autre de surveiller ce qui se passait dans le ciel européen………

Voici la liste établie par Robert Fleischer, des pays qui ont engagé des budgets, de l'argent, pour en savoir plus sur le dossier ovni et qui ont aujourd'hui déclassés leurs archives relatives à ce phénomène :

1 Argentine: Études menées par la Force aérienne Argentine a partir de Juin 2011 Création de la "Commission pour l'étude des phénomènes de l'espace aérien" (CEFAE). La nouvelle mission des Forces aériennes de l'armée de l'air devrait "contribuer à assurer la sécurité dans l'espace aérien." Pour soumettre des rapports d'observation d'OVNIS, voir le site des Forces aériennes ou un questionnaire est accessible en téléchargement. (Source)

2 Australie: Depuis 1979, la Royal Australian Air Force a commencé à libérer progressivement des dossiers antérieurement secrets, concernant les ovnis. Diffusion tout d'abord aux chercheurs, puis aujourd'hui aux archives nationales. Les dossiers secrets partagés proviennent d'un large éventail d'autorités qui dépendent de la sécurité aérienne et prouvent que les autorités Australiennes traitent depuis 1950 et jusqu'en 1980 les observations d'ovni avec plus de 1700 cas répertoriés (Source)

3 Belgique: En 1990, l'Armée de l'Air Belge a transféré ses rapports d'enquêtes sur les OVNI à la société civile de recherche ufologique SOBEPS (maintenant "COBEPS"). (Source) Cela fait suite à la vague de Novembre 1989 à Mai 1990, vague d'observations d'OVNI sur l'ensemble de la Belgique. (Source)

4 Brésil: Durant plusieurs années, l'armée de l'air Brésilienne a publié à plusieurs reprises des fichiers antérieurement secrets sur les OVNI. Ils couvrent actuellement la période 1952-2000. (Source) La Force aérienne Brésilienne a également fait connaître en Août 2010 une procédure transparente sur la réglementation, l'enregistrement et le traitement des «informations relatives aux objets volants non identifiés" qu'elle a publiée dans le Journal officiel Brésilien "Diário Oficial da União". (Source) En Avril 2013 L'armée de l'Air Brésilienne a également accepté de coopérer avec les chercheurs ufologues civils. (Source)

5 Chili: Le «Comité d'Enquête des Phénomènes Aériens Anormaux" (CEFAA) recueille et étudie les rapports d'OVNI provenant de l'aviation civile DGAC, qui est sous l'autorité de la Force aérienne. (Source) Le CEFAA a été fondé en Octobre 1997 après que des ovnis ont été aperçus dans le voisinage des aéroports. (Source) En Novembre 2010 le CEFAA publie des documents importants, des extraits de la liaison radio entre des pilotes et des contrôleurs civils de la circulation aérienne, des rapports relatifs à des interférences d'ovni avec l'aviation. (Source)

6 Danemark: Le commandement tactique de l'Armée de l'Air publie sur internet en 2009 300 pages issues de dossiers OVNI des années 1978-2002. L'Armée de l'Air coopère avec l'organisme de recherche civil UFO SUFOI. (Source)

7 Équateur: En Avril 2005, le président Rafael Correa a autorisé la "Commission Equatorienne d'Enquête sur le

Phénomène OVNI" (CEIFO) d'enquêter officiellement sur les incidents d'OVNI. (Source) A cet effet, la Commission formée par des civils et des militaires a interrogé 44 pilotes militaires sur leurs observations et a commencé en Mars 2008, de publier ces informations sur YouTube. (Source) En parallèle sont publiés également de nombreuses photos, des vidéos et des rapports.

8 Finlande: Des rapports d'observations allant de 1933 à 1979 ont été réunis par les autorités militaires Finlandaises qui ont menée des enquêtes sur les OVNIS. Les Archives Nationales de la Finlande ont publié en 2009 près de 300 dossiers d'observations d'ovni. Elles ont été publiées dans un livre. (Source) Les chercheurs de l'organisation ufologique finlandaise FUFORA supposent qu'une partie importante des dossiers militaires « OVNI » sont encore soumis à la confidentialité. (Source)

9 France: Depuis Mars 2007, l'agence spatiale civile Française « CNES » a publié plus de 1600 études de cas analysés par l'autorité compétente pour les ovnis « le GEIPAN ». Les documents datent de 1963 à 2013. Dans 22% des cas étudiés, aucune explication conventionnelle n'a pu être trouvée. (Source)

10 Grande-Bretagne: de mai 2008 à Juin 2013 le MoD britannique UFO a déposé à dix reprises de très nombreux documents aux Archives nationales britanniques. Les fichiers contiennent des rapports de civils, de soldats, de policiers et de pilotes depuis les années 1950. (Source) Le ministère britannique de la Défense propose ses rapports en téléchargement sur le site des Archives Nationales. (Source) Il a été mis en place des moyens de communication sans précédent, y compris une application iPhone spécialement développée qui aidera les citoyens intéressés à regarder près de 5000 observations relevées au cours des 25 dernières années. (Source)

11 Irlande: En Septembre 2007, le journal Irish Times a reçu en faisant état du Freedom of Information Act des fichiers OVNI de l'armée. Les documents contiennent des cas d'OVNI des années 1947 à 1984. Selon le ministère de la Défense irlandais ce programme n'a pas été poursuivi. Les documents ne sont pas disponibles pour le téléchargement. (Source)

12 Italie: Depuis 1978, documenté et contrôlé par le «Ministère de la Sécurité Générale» des rapports d'observations d'OVNI provenant de l'Italian Air Force sont mis en place sur le site Web du ministère Italien de la Défense et sont téléchargeables. Jusqu'à ce jour, ce sont des fichiers d'OVNI des années 2001 - 2009 qui sont publiés; les cas plus anciens sont en cours de préparation pour publication. (Source)

13 Canada: En Octobre 2007, les Archives nationales du Canada ont publié un total de 9500 dossiers OVNI des années 1947 à début 1980. (Source)

14 Mexique: En mai 2004, l'armée de l'Air Mexicaine a publié la vidéo d'une caméra infrarouge, les objets non identifiés ont été filmés par un appareil militaire. (Source)

15 Nouvelle-Zélande: En Décembre 2010, les Archives nationales de Nouvelle-Zélande ont publié environ 2500 pages de fichiers anciennement secrets d'OVNI. Les dossiers militaires couvrent la période du 1952-2009 et prouvent un intérêt constant de l'Armée de l'Air pour le phénomène. (Source)

16 Pérou: En Novembre 2001, la Force Aérienne du Pérou a fondé l' "Institut de Recherche des Phénomènes Aériens Anormaux" (OIFAA). Pour des raisons administratives, les enquêtes ne sont toujours pas clôturées depuis au moins 2006. Il a été ouvert en Octobre 2013, la "Direction de l'Espace Aérien" (DINAE) sous l'autorité de l'Armée de l'Air. Maintenant, c'est désormais le "DIFAA" ("Service des enquêtes sur les phénomènes aériens anormaux») qui est soutenu par les autorités militaires et qui est composé d'experts civils, tels que des astronomes, sociologues et même les archéologues. (source 1 , source 2)

17 Suède: L'armée Suédoise a remi en 1987 la partie non-secrete de ses dossiers OVNI à une association privée de recherche sur les ovnis, l'AFU une organisation à but non lucratif fondée en 1980 à Norrköping. (Source) Le gouvernement suédois soutient l'AFU indirectement. (Source)

18 Espagne: De 1992 à 1999, le Ministère de la Défense Espagnol a publié en plusieurs étapes ses fichiers anciennement secrets « OVNI » des années 1968 à 1999. Les documents sont accessibles dans les archives historiques de l'Armée de l'Air à Villaviciosa de Odon (Madrid) pour le public et contiennent des rapports d'observations de pilotes civils et militaires et les documents administratifs OVNI. (source 1 , source 2)

19 Ukraine: En Décembre 2009, l'Association « Ufologische Ukrainien » (UFODOS) a publié des rapports

d'observation, des photos et des documents sur les ovnis couvrant plusieurs décennies. L'information provient du Centre Hydrométéorologique de la Force Aérienne Ukrainienne et des organisations civiles s'intéressant aux ovnis. (Source)

20 Uruguay: En Août 1979, la Force aérienne a créé une commission dirigée par des civils et des militaires le "Comité pour l'étude et l'analyse des rapports d'OVNI" (CRIDOVNI). (Source) En Juin 2009, le journal Uruguayen El País a publié, provenant des forces aériennes, un aperçu des dossiers antérieurement secrets relatifs aux ovnis. Depuis 1947, les cas d'OVNIS, reçus par l'Armée de l'Air ont été étudiés. 2200 observations ont été rapportées depuis cette date. Pour 40 cas, les experts n'ont pas trouvé une explication conventionnelle. (Source) Les fichiers n'ont pas été publiés, à notre connaissance à ce jour sur Internet.

21 États-Unis: De 1947 à 1969, l'US Air Force a mené des recherches en créant diverses commissions, entre autre le projet Blue Book. Dans 701 cas étudiés, les chercheurs n'ont pu trouver aucune explication. Néanmoins, la recherche officielle sur les ovnis menée par l'Armée de l'Air, après la publication du rapport Condon, s'est arrêtée en Décembre 1969. (Source)

QUI CENTRALISE LES OBSERVATIONS D'OVNI EN ALLEMAGNE

À la fin 2011, l'association de langue Allemande pour la recherche sur les ovnis, DEGUFO, demande à tous les ministères de l'intérieur des diverses provinces qu'elle est l'autorité, entre police et armée, qui doit recevoir les rapports de phénomènes étranges dans le ciel. Le ministère de l'Intérieur de Rhénanie du nord-Wespalie a répondu :

« Pour la prévention des menaces aérienne, le centre de commande National « Sécurité de l'espace aériens » (NLFZ) est responsable. Dans ce centre l'armée allemande, la police fédérale, le contrôle du trafic aérien allemand et l'office fédéral de la protection civiles et de l'aide aux sinistrés, contrôlent conjointement l'espace aérien. »

Des rapports de phénomènes étranges dans le ciel issus de la Police, seraient transmis directement au NLFZ.

Sur demande d'un journaliste, l'officier de presse du ministère fédéral de la Défense, a confirmé que les rapports d'ovnis sont bien transmis au NLFZ. Mais ces rapports n'ont pas à être étudiés par le centre de la sécurité dans l'espace aérien, mais ***" ils doivent être détruits immédiatement."***

Un accord existerait au niveau de l'état notifiant que les observations doivent être dirigées sur le NLFZ. On ne comprend pas le but de cette opération, qui semble inconnue du Ministère de la Défense. Regrouper les observations d'ovni pour les détruire, c'est le contraire de ce qui se passe dans tous les pays au monde. L'Allemagne aurait alors une façon bien à elle de faire progresser la recherche scientifique dans le domaine de l'espace, dans ce qui se passe directement dans son environnement, ce qui pourrait mettre en danger la population en cas d'infiltration d'engins en provenance d'autres états pour ne pas dire, d'autres civilisations.

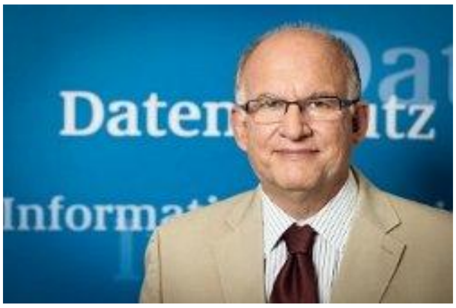

L'Allemagne restreint la loi sur la liberté de l'information, elle détruit les rapports d'observations d'ovnis (sans savoir à qui elle a à faire !) ……. Elle va donc à contre sens, par rapport à la majorité des pays qui dans le monde n'hésitent pas à rendre publique les informations dont ils disposent sur le phénomène ovni. Bien évidemment, les ufologues Allemands ne comptent pas en rester là, des politiques, des personnalités réagissent : Par exemple, le Commissaire fédéral à la protection des données et la liberté d'information, Peter Schaar, a appris la décision du tribunal administratif supérieur de Berlin - Brandebourg. **Sur Tweeter, il a appelé à une réforme de la Loi sur la liberté de l'information.** Cette décision inacceptable à notre époque, fait donc l'objet de controverses. Ce jugement est récent, il peut être remis en cause, mais déjà on sent que les protections anormales que le Bundestag à obtenues de la justice, aux frais des contribuables, étant lui-même payés par ces mêmes contribuables ne satisfait pas. Un esprit de transparence anime de plus en plus le monde. L'Allemagne, devra suivre dans l'intérêt de tous et pour s'aligner sur ce qui se fait partout sur notre planète.

(En photo Peter Schaar – photo officielle)

Nous vous donnons rendez-vous, si le plaignant le décide et en a les moyens, à une prochaine séance devant un tribunal afin de savoir si le jugement rendu est confirmé ou non. Si ce n'est pas le cas, après la procédure en vigueur dans ce pays, le jugement deviendra définitif.

Gérard Lebat

Source : http://www.exopolitik.org – Articles de Robert Fleischer.
Articles de la presse Allemande.
Info privées de Jean Scher – Stéphane Mirma
Article général de Robert Fleischer : http://www.exopolitik.org/wissen/kolumne/857-deutschland-hat-ein-ufo-problem

PROCHAIN REPAS D'AIN OVNI A BOURG EN BRESSE LE 6 DÉCEMBRE 2013

Le prochain repas « Ain Ovni » à Bourg-en-Bresse aura lieu le vendredi 6 décembre 2013 avec la conférence : «L'entité d'Aleister Crowley et son implication dans l'ufologie» par Stéphane Chalandon.

Poète, romancier, peintre, alpiniste, champion d'échecs, agent double, prophète et célèbre ésotériste anglais, Aleister Crowley (1875-1947) exposa à New York en 1919 un curieux dessin représentant un être chétif pourvu d'une grosse tête sphérique.

N'importe qui, aujourd'hui, dirait qu'il s'agit du portrait-robot d'un extraterrestre.

Si l'auteur est mort trop tôt pour émettre une telle idée, ses héritiers spirituels ainsi que certaine ufologues anglo-saxons supposent depuis qu'il a dû, par ses rituels magiques, ouvrir une « porte » par laquelle « ils » sont passés… Que faut-il en penser et quelle pourrait être l'éventuelle implication de l'ésotérisme dans l'apparition du phénomène ovni ?

Rendez-vous le vendredi 6 décembre 2013 à 19h00 au Restaurant Bon Accueil 13 rue Gabriel Vicaire 01000 BOURG-EN-BRESSE

===

SE LLEVÓ A CABO LA DECIMOSÉPTIMA REUNIÓN DEL CAFÉ UFOLÓGICO DE CORRIENTES
Andrés Salvador

Alex Correa, José Andrés Gómez, Mirian Cristina Alarcón, Roberto Enriques, Sebastián Alberto Dalmasso, Carlos Calmanash, Andrés (der. de pié)
Dalila Daiana Ruiz Diaz, Stella Maris Ruiz Diaz, Francisco Villgrán y Marcelo Juan Gainza der. sentados)

En la tarde del miércoles 6 de noviembre se realizó en la librería Capitulo 1 [Mendoza 750 -Corrientes], la 17º Reunión del Café Ufológico de Corrientes.

La misma comenzó a las 19 hs. con la presencia de Mirian Cristina Alarcón, Carlos Calmanash, Alex Correa, Sebastián Alberto Dalmasso, Roberto Enriques, Marcelo Juan Gainza, José Andrés Gómez, Roberto Abel Infante, Dalila Daiana Ruiz Diaz, Stella Maris Ruiz Diaz, Francisco Villagrán y quien esto suscribe.

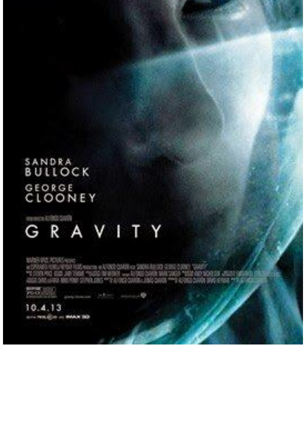

Andrés Salvador informó el pesar causado en la comunidad ufológica nacional e internacional por el fallecimiento, el pasado 2 de noviembre, de la destacada investigadora *Liliana Flotta*, esposa del Querido Amigo e investigador Eduardo Grosso a quien se expresó oportunamente el pesame en nombre de *OVNIS en Corrientes* y del *Café Ufológico de Corrientes*.

na de las novedades que queremos destacar del encuentro de noviembre, es la participación por primera vez, de un reconocido estudioso del fenómeno OVNI en nuestra Provincia, el fotógrafo Carlos Calmanash cuyas intervenciones, en la que hizo referencia a las obras de Erich von Däniken, Carl Gustav Jung y Zecharia Sitchin, fueron seguidas con particular atención por los participantes.

Inicialmente Mirian Cristina Alarcón se refirió a Matias de Stefano y la cuestión de los llamados Niños Indigo. Marcelo Gainza recomendó la película Gravity (2013) dirigida por

Alfonso Cuarón, con las actuaciones de Sandra Bullock y George Clooney.

La nota catastrofista lleva a que Salvador llamara la atención sobre 2012 dirigida y co-escrita por Roland Emmerich, lo que da lugar a que Francisco Villagrán se refiera alproblema que representa la llamada basura espacial y las propuestas de la Agencia Espacial Europea.

Salvador comentó que el Reporte del Corresponsal Investigador de MUFON Argentina Luis Emilio Annino sobre el Caso 49100 Barrio Sanidad (Mendoza – Capital) ha dado lugar a un interesante aprendizaje en torno al problema de la recepción de denuncias de observaciones asociadas al fenómeno OVNI.

Gainza comentó su participación en la 2º Reunión del Café Ufológico de Resistencia, el pasado 10 de octubre, y en particular a la intervención de Miguel Amaya, retirado de la Fuerza Aérea Argentina que comentó su experiencias con objetos luminosos y la presencia de campos magnéticos inusuales en la península Antártica Argentina, asunto sobre el cual Alex Correa, coordinador junto a Gabriel Casco del Café de la Hermana Ciudad, brindó interesantes detalles. Señalemos que la próxima reunión de ese Café está prevista para el **jueves 14 de noviembre a partir de las 19 hs en el *Centro Cultural Alternativo* (CeCuAl) en Santa Maria de Oro 471 (Resistencia – Chaco).**

También se abordó con algún detalle la controversia suscitada por los casos Trancas ocurrido en octubre de 1963 en cercanias de la Villa de Trancas (Provincia de Tucumán - Argentina) e Ituzaingó (Corrientes - Argentina) en agosto de 1985.

Posteriormente se entregó a Carlos Calmanash y Sebastián Alberto Dalmasso, a nombre de Franco E. Barraggia Cettour, de un ejemplar del libro del Dr. Roberto Banchs, *Guía Biográfica de la Ufología Argentina - Los primeros veinticinco años (1947-1972)*, ed. Cefai, Buenos Aires, 2000, 128 pp. que las reuniones del Café.

Señalemos que Calmanash adhirió a la petición dirigida a la Sra. Presidenta de fueran donados oportunamente por su autor para ser entregados a quienes participan de la Nación que impulsa la Comisión de Estudios Fenómeno OVNI República Argentina - CEFORA a fin de que se proceda a la desclasificación de los expedientes OVNI de los organismos oficiales.

La 18º Reunión del Café Ufológico de Corrientes quedó fijada para el próximo 4 de diciembre en el mismo lugar y hora.

11 nov 2013 – www.les-rencontres-ufologiques.com

==

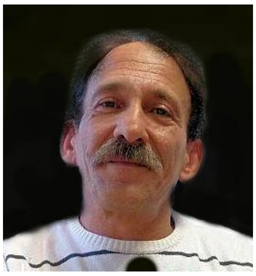

LA VIE DU MUFON FRANCE : DÉMISSION DE PASCAL ISOULET

La direction régionale Centre France du Mufon est à nouveau libre, en effet nous venons d'enregistrer la démission de Pascal Isoulet ex- directeur régional du Mufon, qui en avait la charge.

Pascal Isoulet qui nous quitte pour diverses raisons qui lui sont personnelles assurait depuis plusieurs mois un travail de représentation de notre organisation, sans faille et nous tenons à le remercier bien vivement pour le travail qu'il a accompli à nos côtés.

11 11 2013 www.les-rencontres-ufologiques.com

==

QUANT LE THÈME DES EXTRATERRESTRES ENVAHI LE THÉÂTRE

Info de Louis G. – 09-11-2013 www.les-rencontres-ufologiques.com

Déjà dans les années passées des équipes théâtrales ont pris pour thème d'un spectacle, Les Extraterrestres et de la vie dans l'univers.

Actuellement au théâtre BO St Martin à Paris, Éric Coudert lance le premier one man show po ur enfant ou il met en scène une histoire amusante, passionnante pour les enfants, un élève qui va rejoindre prochainement une classe et, la rumeur cours que c'est un « extraterrestre ». Non seulement rumeur mais tout le monde est certain de cela ! Vraiment une histoire rocambolesque qui plait aux enfants et qu'ils acceptent tout à fait naturellement.

« Éric joue tour à tour les personnages de l'école : Madame Lecafard, l'institutrice vieux-jeu (d'ailleurs, qui a volé ses lunettes ?), Monsieur le directeur, ultra superstitieux, Hubert le petit rigolo, Eva, la snob qui ne quitte jamais sa couronne de princesse, même à la gym, Maurizio le fayot, qui dénonce ses camarades

(c'est pas bien, ça!) et Danaé la gothique.

L'Extraterrestre, c'est le premier one man show pour les enfants ! Un spectacle délirant et interactif. De l'humour, une vraie histoire avec des intrigues, des chansons, des chorégraphies, des vannes, et la participation du public. »

Auteur : Éric Coudert, Olivier Pierre-Noël, Adrien Piquet-Gauthier
Artistes : Éric Coudert
Metteur en scène : Vincent Auvet

Information : actuellement sur ce site avec 50 % de réduction sur le prix de l'entrée :
http://www.billetreduc.com/94738/evt.htm

==

Les Rencontres Ufologiques, un site fédérateur, créé pour vous, qui se met à votre disposition pour la diffusion de vos idées, de vos informations, de vos réunions, de vos articles etc……

Notre volonté, le partage de l'information, des idées et soutenir toutes recherches sérieuses et sensées sur le phénomène Ovni. Pour réussir ce projet, nous avons besoin du concours de vous tous, participez vous aussi à cette aventure, vous y avez votre place !

Merci de communiquer directement à la rédaction du site, les dates de vos réunions, vos communiqués, vos informations, vos articles, vos réflexions et tout ce que vous souhaitez mettre en ligne sur internet, pour le profit de tous… – Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations des Rencontres Ufologiques - (Notre émail : lebat1@aol.com)

MUFON Mutual UFO Network FRANCE

http://www.mufon-france.fr

Fédération Francophone d'Ufologie

MUFON Mutual UFO Network www.mufon.com/